

## Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2019

### A la salle d'honneur de la Mairie de Marnay

#### Délégués présents :

Mmes PARISET (Avrigny-Virey), HUOT (Emagny), LACOUR (Hugier), BOUCHASSON (Marnay), JULIEN (LE MOUTHEROT), CUINET (Tromarey),

M. GAILLARD (Bay), SAUVIN (Beaumotte-les-Pin), DECOSTERD (Burgille), GAUTHIER (Chancey), BELLENEY (Chaumerenne), GARCIA (Chevigney sur l'Ognon), SIMON (Corcelles-Ferrières), HUMBERT (Courchapon), AVENIA (Courcuire), PHILIBEAUX (Cult), PHARISAT (Etrabonne), MENETRIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), MIGNEROT (Gézier et Fontenelay), PINASSAUD (Jallerange), CLERGET (Lavernay), BALLOT Vincent (Marnay), FASSETNET (Marnay), RIETMANN (Marnay), AUBRY (Mercey-le-Grand), BEURAUD (Montagney), DENIZOT (Motey-Besuche), REIGNEY (Placey), GLORIEUX (Pin), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagney), MARCHAL (Sornay), FERRER (Villers-Buzon), ABISSE (Vregille).

#### Absents excusés :

M. DUPONT, LUCOT, RENAUDOT, POURET, VITTOT, ZANGIACOMI

M. PAULIN pouvoir à M. BELLENEY Michel

M. CUSSEY pouvoir à M. HUMBERT

M. HOERNER pouvoir à M. BRUCKERT

M. MALESIEUX pouvoir à M. BOILLON

M. COLLAS pouvoir à BEURAUD

Mme ANTOINE pouvoir à M. AUBRY

M. MEUTELET pouvoir à M. DECOSTERD

Mme BELLENEY remplacée par sa suppléante Mme PARISET

M. DUMONT remplacé par son suppléant M. SAUVIN

Mme VEFOND remplacée par son suppléant M. AVENIA

M. TOURNIER remplacé par son suppléant M. MENETRIER

M. VARLET remplacé par son suppléant M. PINAUSSAUD

M. THEUREL remplacé par sa suppléante Mme JULIEN

M. PETIGNY remplacé par son suppléant M. DENIZOT

#### Absents :

M. HENRIET, JOSSELIN, BRAICHOTTE, PELOT, BAUDRY-VIEILLARD

#### Secrétaire de séance : GLORIEUX Stéphane

Suite au décès de M. Joël BERGER, maire d'Emagny et délégué communautaire, et en son hommage M. le Président demande à l'assemblée de faire une minute de silence.

M. le Président remercie la commune de Marnay d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 8 juillet 2019.

*Approuvé à l'unanimité*

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance du 13 septembre 2019 :

- Document préparatoire préalable

**M. HOULLEY, Vice-président à la Région** présente au conseil communautaire sa délégation à la Région Bourgogne - Franche-Comté notamment dans le cadre du contrat du Grand Besançon (dans lequel est intégrée la CCVM) avec la Région Bourgogne – Franche-Comté.

La CCVM ne dispose que d'un projet inscrit dans le contrat avec la Région. M. Houlley dit qu'il a demandé un point sur les actions prévues dans le contrat et s'il y a un bon niveau de consommation des crédits alloués par la Région alors pour les territoires vertueux une enveloppe complémentaire pourra être allouée sur de nouvelles actions. Si c'est le cas sur le contrat global avec le grand Besançon, la CC pourra en bénéficier pour des projets.

Pour 2021, en raison des élections régionales il n'est pas prévu de mettre en œuvre de nouveaux contrats. Ce sera la nouvelle équipe régionale qui définira de nouvelles politiques d'aides.

La région a mis en place des politiques pour répondre à des besoins territoriaux des CC rurales et leurs petites communes notamment le dispositif « ENVI » relatif à des projets de construction ou rénovation de bâtiments, petits équipements ou d'aménagement d'espaces publics, à caractère expérimental, créatif ou de grande innovation et/ou visant à promouvoir une gouvernance locale citoyenne sous forme d'actions collectives et collaboratives, impliquant la société civile. Ce dispositif s'articule sur 3 thèmes : ENVI « socle », ENVI « mobilité » et ENVI « nouveaux services ».

Ce dispositif d'aide a permis de financer des projets communaux sur de nouveaux équipements (c'est-à-dire non existant précédemment sur la commune) tels des aires de jeux, parcours santé...etc.

Pour le dispositif « ENVI », il y a un minimum de dépenses (suivant le thème) comme pour les autres dispositifs d'aides régionaux.

Ce dispositif est consultable sur le site de la région dans le guide des aides dans la politique de cohésion territoriale.

Le président demande quelles sont les aides régionales en matière de construction de bassin de natation. M. Houlley dit qu'il y a une aide dans le cadre de la politique régionale du sport qui doit être de 150 000 € sous conditions. Il rappelle que les aides territoriales (inscrites au contrat) de la région sont les seules aides qui sont cumulables avec les autres dispositifs d'aides de la région.

Le président évoque les projets d'aménagement des deux zones d'activités sur Marnay et Ruffey-le-Château et demande quelles sont les aides de la région. M. Houlley dit que les aides régionales en matière de développement économique dépendent de la signature de conventions avec chaque territoire. M. Jean-Claude Lagrange est le vice-président en charge de cette politique régionale.

En matière de politique de l'habitat (logements publics et communaux), si la stratégie est définie à l'échelle communautaire cela rend éligible l'ensemble des communes de la communauté de communes (au lieu du bourg centre seul). A ce dispositif s'ajoute le dispositif Effilogis dans le cadre de la transition énergétique.

Quelle est la position de la Région sur l'éolien ? En matière d'aménagement éolien, c'est plutôt du ressort l'Etat. La Région donne un avis via le SRADET et peut contribuer financièrement à ce type de projet. Selon, M. Houlley, pour ce type de projet, il faut un consensus dans les territoires.

Quelles sont les aides régionales en matière de rénovation des églises et du patrimoine rural ? cela dépend de la politique culture et patrimoine et il faut consulter le guide des aides pour savoir la région peut intervenir.

Quelles sont les aides en matière de réaménagement et élargissement des voies forestières ? M. Houlley dit qu'il a connaissance de demandes mais la région ne finance pas ce type de projet. C'est une vraie question qui interpelle avec des enjeux.

M. Houlley conclut que les services de la région sont à la disposition des collectivités et se déplacent dans les territoires si les collectivités leur demandent tout comme les élus régionaux.

### **1. Marché de travaux pour la réhabilitation des ponts**

Le président rappelle que le marché de travaux est relatif à la réfection et la sécurisation de la traversée de deux ponts de la voie verte reliant Pin et Emagny ainsi que l'aménagement d'une portion de la Voie Verte située entre les deux ponts concernés et d'une portion après le second pont sur Emagny.

Dans le cadre du marché en procédure adaptée pour la réhabilitation des ponts de l'ancienne voie ferrée, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 septembre pour avis. Le marché est composé de 2 lots. L'estimation du maître d'œuvre (JDBE) était de 199 250 € HT.

Pour le lot 1 : terrassement et VRD : 4 offres ont été faites et pour le lot 2 : serrurerie : 3 offres ont été faites. Suite à analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir pour le lot 1, la société Bonnefoy TP pour un montant 58 446,5 € HT et pour le lot 2, la société global signalisation pour un montant 89 500 € HT soit un montant total de 147 946,5 € HT.

Aux vues des offres faites par les 2 entreprises, des justifications écrites ont été données par les deux entreprises. JDBE, après analyse des justifications faites, a conclu à la recevabilité des 2 offres justifiées économiquement.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 septembre a donné un avis favorable pour retenir les entreprises précitées.

Le président précise que suite à des remarques des membres de la commission, il a demandé des chiffrages complémentaires :

- pour la pose de bois d'épaisseur plus importante afin de permettre le passage sécuritaire de véhicule d'entretien sur les ponts ce qui n'est pas prévu au règlement de consultation
- une meilleure qualité de bois telle que le Mélèze ou l'acacia.

Les surcouts pourront être intégrés dans l'enveloppe de subventions (80 % de subventions pour 200 000 € HT de dépenses)

Le président dit que le chantier devra être terminé avant Noël et remercie M. Bruckert pour son implication dans ce projet.

*Voté à l'unanimité*

### **2. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école et de l'accueil de loisirs à Emagny**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 juillet pour avis. Les 3 candidats à la maîtrise d'œuvre retenus (cabinets Tardy, Rochet-blanc et Bergeret et associés) ont précisé dans leurs offres qu'ils ne

seraient pas en mesure de tenir les délais impartis par les travaux. La commission a proposé de repousser les délais de négociation initialement prévus pour le 5 juillet afin de revoir les délais des travaux. A l'issue de la commission, le délai de négociation a été repoussé au 19 juillet.

Le vice-président en charge du scolaire a refait le point avec l'inspection d'académie du Doubs et au vu des effectifs sur Emagny mais aussi ceux sur Pin et aux nominations des enseignants en fin d'année (en novembre 2019), l'inspection a proposé le report de l'ouverture pour septembre 2021.

Dans le cadre du marché (en procédure adaptée) de maitrise d'œuvre pour l'extension de l'école et de l'accueil de loisirs à Emagny, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 septembre pour avis. Suite aux précisions écrites données par les 3 architectes, la commission propose de retenir l'offre faite par Bergeret et associés pour un montant de 109 045 € (mission de BASE + EXE+ OPC).

Pour précision, les effectifs sur Emagny devraient être en hausse dans les prochaines années en raison de la construction de lotissements et pour cette rentrée scolaire, sur Pin, il y a eu ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe.

Il n'y a pas de question.

*Voté à l'unanimité*

### **3. Subvention au développement économique pour la SCI Doki**

Le vice-président en charge du développement économique explique que la SCI Doki représente la société Bazaille découpage qui se trouve actuellement aux Auxons dans des locaux qu'elle loue et souhaite s'installer sur la zone d'activités à Marnay pour juillet 2020. Cette installation n'impliquera pas à priori de création d'emplois.

La SCI Doki a acquis le 4/09 la parcelle n°7, ZA les plantes à Marnay. Elle a déposé une demande de subvention auprès de la CCVM dans le cadre des aides au développement économique, du département de la Haute-Saône et de la région Bourgogne- Franche-Comté.

Selon le règlement d'aide de la communauté de communes, le montant maximum de l'aide de la CCVM peut être de 30 000 € (3% d'une dépense d'un montant maximum de 1 000 000 €).

Après analyse des devis présentés et après échange avec le département, il est proposé d'octroyer une aide d'un montant de 19 636, 62 € (3 %) pour un montant travaux éligibles de 654 554 € HT (base estimation APS).

Le département est pilote dans le dossier. La CCVM verse la subvention au département qui transfèrera à la SCI une fois les travaux réalisés et factures présentées.

Il n'y a pas de question.

*Voté à l'unanimité*

### **4. Viabilisation de la parcelle n°7 ZA les plantes à Marnay : démarches et subventions**

Le vice-président en charge du développement économique dit que la parcelle n°7 ZA les plantes à Marnay a été vendue le 04/09 à la SCI Doki mais n'est pas encore viabilisée.

Cette parcelle se situe dans le prolongement de la parcelle d'Agriméca et peut être intégrée au projet global de viabilisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'extension de la zone d'activités les plantes et peut être subventionnée par le département de la Haute-Saône.

Le cout de viabilisation est estimé à 78 914,56 € HT et il est obligatoire de procéder à la viabilisation de la parcelle n°7 avant le 15 octobre. Une consultation pour les travaux est en cours.

L'ouverture des offres est programmée pour le 23 septembre et celles-ci seront présentées à la commission développement économique le soir même.

Le SIED70 est sollicité dans le cadre de cet aménagement et il y aura lieu de signer une convention.

*Voté à l'unanimité*

#### **5. Subventions pour le démarrage de l'aménagement de la 2ème phase de la ZA les Plantes à Marnay**

Le vice-président en charge du développement économique présente les plans du projet en phase esquisse.

Le cout global d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche en phase esquisse a été estimé à 1 986 769,54 € HT voierie comprenant : travaux d'électricité, télécom, éclairage public, défense incendie, eau et assainissement sur environ 11 Ha.

Les couts doivent être affinés avant fin d'année dans le cadre de l'avant-projet sommaire. Le début des travaux est programmé pour le printemps 2020.

Le vice-président en charge du développement économique précise que des orchidées protégées sont présentes sur la zone et qu'il y aura lieu de prendre les mesures nécessaires pour les conserver au mieux.

Il est demandé l'autorisation de solliciter les financeurs : Etat et département de la Haute-Saône préalablement. La région sera sollicitée dans un second temps.

*Voté à l'unanimité*

Le président remercie la commune d'avoir procédé à la révision du PLU pour permettre de réduire les limites d'inconstructibilité de la zone d'activités.

#### **6. Projet d'acquisition de bâtiment à Marnay**

La CCVM a une opportunité de rachat d'un bâtiment industriel de 1350 m<sup>2</sup> (comprenant 2 bâtiments : un plus ancien de 500 m<sup>2</sup> peu isolé et un bâtiment isolé complémentaire pour du locatif) de 7 cellules locatives pour artisans sur la zone les Plantes à Marnay pour un montant hors frais de 640 000 €. Ce bâtiment se situe sur une parcelle de 2600 m<sup>2</sup> et est vendu avec deux parcelles non bâties de 2215 m<sup>2</sup> et 4223 m<sup>2</sup> à usage de parking et d'espace vert.

Le vice-président en charge du développement économique présente les plans du bâtiment.

L'estimation des domaines a été faite au montant de 640 000 € hors frais. Les frais d'acquisition sont estimés à 10 000 €.

Le SYTEVOM mène une étude pour l'installation d'une recyclerie-ressourcerie sur le secteur. Une partie de l'une des parcelles (constructible) pourra être mise à disposition du SYTEVOM pour y réaliser ce projet.

Une cellule de 500 m<sup>2</sup> est libre et pourra être occupée par la CCVM comme local technique (économie de 650 € de location mensuelle pour la CCVM). Cette cellule, plus ancienne que les autres, nécessiterait des travaux d'isolation.

Des emprunts à hauteur de 650 000 € ont été sollicités auprès de plusieurs banques sur 15 et 20 ans et globalement les locations actuelles permettraient de rembourser l'emprunt au trimestre. Les taux d'intérêts proposés sont intéressants.

Il est dit qu'il faut vérifier que la décharge qui a été remblayée à l'arrière du bâtiment est bien purgée. Une partie de la parcelle se trouve en zone N dans la coulée verte du Douis et déborde sur le terrain en contrebas.

Le président dit qu'il faudra mettre des réserves à ce sujet dans l'acte de vente.

La commission développement économique doit se réunir le 23/09 pour juger de l'intérêt ou non de faire cette acquisition et fera une visite sur place.

Le vice-président en charge du développement économique invite les conseillers communautaires s'ils sont intéressés à participer à la visite du bâtiment.

## **7. Décision modificative au budget principal**

Proposition retirée de l'ordre du jour

## **8. Tarifs activités de l'office de tourisme**

Le vice-président en charge du tourisme explique que suite à l'acquisition de 10 audio-guides à l'office de tourisme, il est proposé d'en définir les tarifs. Après discussion, il propose d'ajouter : « Location d'audioguide » : 2€.

*Voté à l'unanimité*

Des tarifs de groupes ou familiaux seront soumis au vote lors d'un prochain conseil communautaire.

Pour information, pour les journées européennes du patrimoine, deux visites guidées gratuites de Marnay seront proposées samedi 21 et dimanche 22 septembre matin (sur inscription). Les après-midi, l'office de tourisme sera ouvert et les audio-guides seront exceptionnellement mis à disposition gratuitement.

Le président salue la qualité de l'accueil et du travail fait par l'agent saisonnier de l'office de tourisme.

## **9. Personnels**

Pour information, en raison des effectifs en hausse le midi dans plusieurs accueils de loisirs, la CCVM recherche des agents d'animation périscolaires. Il s'agit essentiellement de travail du temps du midi à savoir 2h/midi/jour sur 4 jours/semaine soit 6,5h/semaine annualisés.

Le président donne l'exemple de l'accueil ados du mercredi qui est limité à 100 inscrits et qui sont actuellement 98 ados inscrits.

## **10. Point sur le Contrat de ruralité : projets inscrits dans la convention financière pour 2019**

La convention financière 2019 du contrat de ruralité entre l'Etat et la CCVM a été signée. Ont été intégrés à cette convention, les projets des communes suivant le tableau ci-dessous.

Axe	Action	Maître d'ouvrage	Montant Total H.T	Montant Subventionnable H.T	Part État H.T	Taux	Observations
Accès aux Services publics Et aux soins	Études de faisabilité pour la réalisation d'un groupe scolaire et périscolaire à Lantenne-Vertière	CCVM	75 794.00 €	37 636.00 €	30 318.00 €	40 %	DSIL
Revitalisation Du bourg Centre	Ravalement de l'église	Hugier	41 731.57 €	41 731.57 €	16 692.63 €	40 %	DETR
Accès aux Services publics Et aux soins	Reconversion du Moulin En halle public	Marnay	592 195.00 €	592 195.00 €	296 097.50 €	50 %	DETR
Attractivité Du territoire	Réhabilitation du Presbytère	Motey-Besuche	360 344.39 €	360 344.39 €	180 172.20 €	50 %	DETR
Accès aux Services publics Et aux soins	Construction d'une Nouvelle mairie	Bay	326 141.70 €	326 141.70 €	146 763.77 €	45 %	DETR
Revitalisation Du bourg Centre	Réfection des fontaines Abreuvoirs-lavoirs	Bresilley	120 387.55 €	120 387.55 €	48 155.02 €	40 %	DETR
Total en €			1 516 594.21 €		718 199.12 €		

Il n'y a pas de cumul entre l'aide en DETR et l'aide dans le cadre du contrat de ruralité.

### 11. MARPA : projets généraux

M. Philibeaux explique qu'il y a des problèmes de légionellose récurrents.

Le président dit que les couts de traitement mis en place sont onéreux et que la seule solution pour l'éviter est de faire circuler l'eau chaude en continu.

Jusqu'à présent, l'association prenait en charge le cout du traitement alors que c'est normalement à la charge du propriétaire.

Le président dit qu'il faut résoudre les problèmes de légionellose. Il est demandé de faire un diagnostic par une entreprise spécialisée.

M. Philibeaux dit qu'il n'y a aucun plan des réseaux existants et qu'il faudrait en faire préalablement.

Il dit aussi qu'il faut écrire la convention entre l'association de gestion et la CCVM pour clarifier la situation.

## 12. Questions diverses

### a) Point sur les travaux des ruisseaux du Douis et du Poussot

Le vice-président en charge de l'environnement dit que les travaux prévus initialement l'année dernière ont enfin débuter durant l'été sur les ruisseaux du Douis et du Poussot et devront se terminer au plus tard au 31 octobre.

Un devis pour des travaux complémentaires (abattage des arbres malades vers la MARPA) a été fait mais le calcul des pénalités de retard pour la mise en œuvre des travaux devrait réduire son montant.

Le vice-président évoque la question de la dératisation posée sur plusieurs communes et notamment sur Marnay vers le moulin.

Ce service était fait auprès des communes par le SMAMBVO qui signait une convention annuellement pour intervenir sur les communes longeant l'Ognon. Cette année, le SMAMBVO n'a pas signé de convention pour la dératisation en raison du cout qui a fortement augmenté en raison de la modification de périmètre du syndicat qui est désormais composé de communautés de communes.

Le vice-président en charge de l'environnement dit qu'il faut savoir s'il faut s'en charger ; qui reprend ? et dans quelles conditions ? Il se charge de se renseigner et en parlera au prochain conseil.

### b) CLECT

La CLECT se réunira début octobre pour faire ses propositions dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement par la CCVM.

### c) Projet culturel Marnaysian Airlines

Le vice-président en charge du tourisme dit que dans le cadre du PACK culturel, le 2<sup>ème</sup> projet de la CCVM s'intitulera « Marnaysian Airlines » en partenariat avec la compagnie Atelier 6B.

Le projet culturel se déroulera en 3 temps :

Les Samedis 14 septembre (à Chambornay-lès-Pin, place de la mairie) et 28 septembre (à Beaumotte-lès-Pin, au lavoir) se dérouleront les rencontres avec les habitants des communes et toutes les personnes intéressées qui voudront participer à l'atelier théâtre et rencontrer la compagnie.

L'atelier théâtre se déroulera le samedi 12 octobre de 14h à 18h30 et le dimanche 13 octobre de 10h à 16h à Chambornay-lès-Pin.

Les spectacles de restitution se dérouleront le samedi 19 octobre à 17h30, place de la mairie à Beaumotte-lès-Pin et dimanche 20 octobre à 15h30, place de la mairie à Chambornay-lès-Pin.

Tous les renseignements et inscriptions se font auprès de l'office de tourisme à Marnay.

Le 3<sup>ème</sup> projet du PACK culturel sera un projet obligatoirement musical avec l'école de musique (EDM70).



Le président dit que dans le cadre du prochain Pack culturel avec le département, celui-ci sera désormais ouvert aux associations locales.

d) Contrat PACT70 avec le département de Haute-Saône,

Le département de Haute-Saône a défini ses modalités d'intervention dans le cadre du prochain contrat PACT (2020-2025). Le président dit qu'il faut commencer à préparer ce nouveau contrat et préparer éventuellement une clause de revoyure.

e) Contrat CAP25 avec le département du Doubs

Dans le cadre de ce contrat PAC25, le département du Doubs a prévu de faire une clause de revoyure. Le président invite les communes du Doubs à faire passer leurs projets à la CCVM pour une inscription éventuelle dans le contrat.

f) Compétences eau et assainissement

Le président dit qu'il fera une synthèse commune par commune dans le cadre de la reprise des compétences eau et assainissement avant la fin de l'année.

g) Conférence sur les piqûres et venins

M. Reigney dit qu'il organise une conférence gratuite avec un médecin sur les piqûres et venins le lundi 7 octobre à 19h30 à la salle des fêtes de Burgille.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 20h.